



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les professeurs agrégés de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement établi au titre de l'année 2025 pour l'accès au grade de la hors classe, sont nommés professeurs agrégés hors classe à compter du 1^{er} septembre 2025.

Nom	Nom patronymique	Prénom	Discipline
CLIFF	CLIFF	GEORGE	ANGLAIS
PUCCI	PUCCI	FABIEN	MATHEMATIQUES
MOUSTIER	MOUSTIER	FREDERIQUE	LETTRES MODERNES
HARDUIN	HARDUIN	GERALD	ECONOMIE ET GESTION OPTION MARKETING
GRIZEL	GRIZEL	LAURENT	MATHEMATIQUES
CAVARERO	ROY	MARY - PALOUWAMO	ARTS PLASTIQUES
NOELLAT	NOELLAT	JEROME	SCIENCES PHYSIQUES OPTION PHYSIQUE

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Fait le **2 JUL. 2025**
Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements



Didier VIN-DATICHE